

COMMUNE DE MONPRIMBLANC

CARTE COMMUNALE

PLAN DE ZONAGE
Pièce n°2



U : Zones urbaines (secteurs où les constructions sont autorisées)



N : Zones naturelles et agricoles
Zones où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de :
"l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension
des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à
des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en
valeur des ressources naturelles".



Nouvelle construction



Certificat d'urbanisme positif



Elaboration prescrite par D.C.M. du 14/03/2006

Projet de Carte Communale arrêté le : 06/03/2007

Projet de Carte Communale soumis à Enquête publique du 29/06/2007 au 31/07/2007

Carte Communale approuvée par DCM du :

Carte Communale approuvée par Arrêté Préfectoral du :

sarl METROPOLIS, agence d'urbanisme
18 rue Quintin
33 000 BORDEAUX
Tél : 05 57 81 74 83
Fax : 05 56 79 38 74

